

Opération de Développement Rural



Commission Locale de Développement Rural



Séance du 23/08/2021





CLDR de Gembloux – Séance Plénière

Le **22 juin 2021**, vidéoconférence

Compte-rendu de la réunion

Participants :

- Pour la **CLDR** : 13 participants / 15 membres excusés (liste des présences disponible au secrétariat de la CLDR)
- Pour la **Ville de Gembloux** : Emmanuel Delsaute (Echevin DR et Président de la CLDR)
- Pour l'**Administration communale** : Christine HUBERT (Agent relais communal)
- Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Jocelyne VAN LIERDE et Simon DE PAEPE (Agents de développement)
- **Invités** : Gauthier LE BUSSY (Echevin de la mobilité Gembloux), Adeline TENRET (employée communale)

Note : En application de la directive sur le règlement général de protection des données (RGPD), les noms des membres de la CLDR ne sont plus explicitement écrits.

Copie :

- Mise en ligne sur le site internet communal
- aux membres de la CLDR
- au Collège communal de Gembloux
- à l'Administration communale de Gembloux : à la Directrice générale, à l'agent relais de l'ODR
- à l'Administration régionale – DGO3 (service extérieur de Wavre)
- à la Direction de la FRW

Secrétariat : Jocelyne Van Lierde et Simon De Paepe (FRW)

Annexes :

- Annexe 1 – Présentation générale

Ordre du jour :

1. Accueil et approbation du PV de la réunion de la CLDR du 22/06/2021
2. Rétroacte budget participatif
3. Présentation des projets
4. Échange CLDR + validation de la sélection
5. Explication phases de votes
6. Topo sur les dossiers en cours et à venir
7. Divers

1. Accueil et approbation du PV du 22/06/2021

Le président E. DELSAUTE accueille les membres et présente l'ordre du jour.

En ce qui concerne le PV du mois de mars, le Président signale que la partie modifiée du PV sera transmise dès l'écriture réalisée.

Concernant le point relatif au plan d'épuration, un membre CLDR transmet l'information qu'il n'est pas prévu avant 2026.

Par ailleurs, les membres CLDR qui ont déposé un projet dans le cadre du budget participatif ne peuvent pas participer au point du comité de sélection. Ils sont par défaut excusés.

Le procès-verbal de la séance de la CLDR du 22 juin 2021 est approuvé.

2. Rétroacte budget participatif

Simon De Paepe rappelle les différentes étapes du Budget participatif :

1. 30/03/21 : réunion de lancement et présentation du budget participatif.
2. 30/03 au 30/06/21 : dépôt des candidatures.
3. 01/07 au 22/08/21 : analyse des projets par la Commune et demande d'éventuels compléments aux porteurs de projets.
 - a. Analyse recevabilité 'technique' par la responsable du Budget participatif, Mme. Tenret
 - b. Analyse recevabilité 'stratégique' par la FRW
 - c. Analyse par les différents services communaux (urbanisme, environnement, mobilité, juridique...)
 - d. Demande de compléments d'informations si nécessaire
4. 23/08/21 : Réunion du comité de sélection (CLDR) pour l'analyse de la recevabilité des projets.
5. 01/09 au 30/09/21 : phases de vote.
 - Vote, par les Gembloutois, pour leur.s projet.s préféré.s (60%)
 - Vote du comité de sélection (CLDR) (40%)
6. Fin novembre 2021 au plus tard : annonce des projets retenus et des montants affectés.

3. Présentation des projets

21 projets ont été déposés à l'Administration communale. Suite à l'analyse réalisée par les services communaux et la FRW, 17 projets sont considérés recevables. 11 d'entre eux ont fait l'objet de remarques particulières soit pour préciser des détails du projet, soit pour transmettre des recommandations :

- **Il y a de la vie derrière la gare** : recommandation sur l'utilisation du matériel.
- **Colorons la Sucrerie**: recommandation du service mobilité
- **Projet de biodiversité dans le quartier à Tous Vents** : recommandation du service mobilité et environnement
- **GEMBLOUX, ma ville connectée**: attention à la durabilité du projet et nécessité de susciter l'adhésion des commerçants.
- **Réalisation d'une forêt-jardin dans le centre de Corroy-le-Château**: attention sur le prix du matériel qui doit être vérifié ou potentiellement revu. La Commune n'interviendra pas sur d'éventuels dépassement.
- **A vélo sans âge** : attention sur la durabilité du projet et sur les possibilités que d'autres associations puissent collaborer au projet (ex : CPAS...)
- **Un barbecue chez les Druides de BEUZET** : attention apportée sur l'estimation et le coût important de l'infrastructure. La Commune n'interviendra pas sur d'éventuels dépassements.

- **Le circuit tour gembloutois** : attention apportée sur les frais du projet et sur la durabilité dans le temps qui ne s'inscrit que pour une année.
- **Espace kiosque convivial à SAUVENIERE** : Demande de clarification sur les détails de projet afin de voir la complémentarité avec le projet du PCDR portant sur la place de Sauvenière. → Le projet du BP serait implanté en face du cimetière.
- **Ernage gagne du terrain** : Demande de clarification sur les équipements et les aménagements.
- **Street arter** : demande de clarification sur le matériel et le coût.

Les présentations succinctes des différents projets se trouvent dans la présentation Powerpoint en annexe 1. Par ailleurs, les formulaires déposés par les candidats sont accessibles sur la plateforme participative de la FRW : <https://participation.frw.be/fr-BE/projects/gemblouxbp> (phase 2).

4 projets ont toutefois été considérés comme non-recevables après l'analyse 'technique' des services communaux et l'analyse 'stratégique' de la FRW :

- **Plateforme élévatrice-Ecole communale de Sauvenière-installation – 23 251 €**

L'installation d'une plateforme élévatrice à l'Ecole communale de Sauvenière permettant la facilitation du transport de choses lourdes, fragiles, encombrantes ou de personnes du rez-de-chaussée à la cave et inversement.

Raisons de la non-recevabilité :

- *Le projet ne répond pas aux objectifs Budget participatif et ODR.*
- *Cela concerne un bâtiment communal;*
- *Pas besoin de passer par le Budget participatif pour réaliser cet investissement.*

- **Une aire de jeux "Nature" à Grand-Manil – 14 000 €**

Création d'un espace de jeux et de rencontres dans la nature, aux abords du ruisseau Orneau.

Raisons de la non-recevabilité :

- *Le projet n'est pas assez précis;*
- *Il n'a pas encore réuni les partenaires potentiels.*
- *Les choix du terrain, des matériaux, des infrastructures restent flous.*

- **Parc de Street Workout – 15 000 €**

Création d'un parc de loisirs sportif (gymnastique, musculation...) à GRAND-LEEZ.

Raisons de la non-recevabilité :

- *Le projet n'est pas assez précis;*
- *Il n'a pas encore réuni les partenaires potentiels*
- *Il manque de précision sur le terrain.*

- **Espace de rencontre à Grand-Manil – 4 000 €**

L'idée est de créer un lieu de rencontre convivial et intergénérationnel sur Grand Manil. Aménagement mêlant espace pour se poser (banc, espace arboré...) et structure ludique (comme un terrain de pétanque ou un marquage de jeux au sol). Nous rêvons aussi à l'aménagement d'un terrain de sport (multisport entouré de barrières), d'une plaine de jeux pour petits ou grand, d'un espace « potager », ...

Raisons de la non-recevabilité :

- *Le projet n'est pas assez précis;*
- *Il manque la précision sur le terrain.*
- *Les moyens mis en œuvre, les matériaux et les infrastructures restent flous.*

4. Échange CLDR + validation de la sélection

Il est à noter que le quorum de présence ne s'applique pas dans le cadre d'une réunion du comité de sélection, qui par ailleurs exclu les membres CLDR qui ont déposé des projets dans le cadre du budget participatif. Le ROI fait référence à une réunion CLDR décisionnelle.

- Qui sont les porteurs de projet ? Chaque porteur a déposé un formulaire qui spécifie s'il s'agit d'une ASBL, d'une association de fait (regroupement d'habitants), comité de quartier... Le formulaire est accessible sur la plateforme FRW.
- Plusieurs membres du comité marquent l'importance de prendre contact directement avec les porteurs des projets non-retenus et plus spécifiquement pour le projet de work-out à Grand-Leez. En effet, il s'agit d'un groupe de jeunes qui n'ont pas fait appel à la Commune ou à une aide extérieure pour compléter leur formulaire. Il serait bon de les rencontrer et de les amener à clarifier leur projet pour une éventuelle future demande. Que ce soit dans le cadre de la 2^{ème} édition du budget participatif ou via un autre moyen de financement. Par ailleurs, ce projet avait déjà été déposé dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale (PCS). → La Commune prendra contact avec tous les porteurs des projets jugés non-recevables et les aidera dans leur démarche ultérieure.
- L'échevin du budget participatif met en évidence que les projets non-retenus après la phase de vote constitueront une belle base de boîte à idées.
- Quelle est la distinction entre les projets jugés non-recevables et ceux qui ont fait l'objet de contact spécifique. Les projets jugés non-recevables ne répondaient pas aux critères de recevabilité et pour certains étaient beaucoup trop imprécis et manquent de beaucoup d'éléments au stade du dépôt des dossiers.
- Les projets de Gembloux 'centre' sont 'ils repris dans le cadre du développement rural. → tout à fait. Le Développement Rural intervient également dans le périmètre de Gembloux centre. A l'exception d'un petit périmètre inscrit dans la rénovation urbaine.
- L'articulation de certains projets avec d'autres aménagements plus globaux pose question. Notamment concernant des projets en lien avec des fiches-projets du PCDR. → Le budget participatif travaille sur une temporalité à court terme ; si les projets sélectionnés après la phase de vote se trouvent proche de périmètre de projet du PCDR, la Commune sera attentive à ce que les aménagements permettent la bonne réalisation ultérieure du projet plus global.
- Le comité de sélection se questionne sur la durabilité de certains projets, notamment pour les trajets de bus portés par le CCCA. Il s'agit d'un budget conséquent pour une seule année. → La décision est prise de sélectionner ce projet et, le cas échéant, d'en évaluer son intérêt et son bon fonctionnement. Le comité et la Commune réévaluera la pertinence de représenter ou non ce type de projet d'année en année.
- Certains projets nécessitent un permis d'urbanisme. Pourquoi les garder ? La volonté est de soutenir la demande, les envies et les besoins exprimés par les habitants. Les différents services ont analysé les différents dossiers et ont jugé que ces projets devraient vraisemblablement obtenir leur permis.
- Que se passera-t-il si un projet retenu au vote ne se réalise pas ? Les porteurs auront un délai pour réaliser leur projet. Si jamais, il ne l'est pas, alors le budget pourra être reconduit dans le budget participatif d'une édition ultérieure.

Après la présentation de l'analyse et les différents échanges, le comité de sélection approuve la sélection la répartition des projets retenus (17) et jugés non-recevables (4).

5. Explication phases de votes

Les phases de votes du budget participatif se déroulent du 1er septembre jusqu'au 30 septembre. Un email sera transmis aux membres du comité de sélection pour participer au budget participatif de la Commune de

Gembloux. En tant que membres du comité, ils auront accès à une consultation spécifique, uniquement accessible au comité de sélection. Il sera possible de :

1. Voter pour les projets que vous souhaitez soutenir.
2. Commenter les projets afin de partager d'éventuelles remarques sur des projets en particulier.

Attention, il sera inutile d'aller voter sur l'autre consultation dédiée aux habitants de Gembloux qui ne font pas partie du comité de sélection. Le vote 'citoyen' sera annulé.

Par ailleurs, à la demande des membres, nous partagerons également un document collaboratif en ligne. Ce document est mis à disposition du comité de sélection afin de réfléchir ensemble sur les projets en partageant points de vue et remarques. Ceci dans le but d'enrichir la réflexion globale autour des projets et de voter de manière concertée.

Concrètement, chaque participant :

- Disposera d'une enveloppe de 50 000 euros à dépenser.
- Pourra mettre dans son panier les différents projets que vous souhaitez soutenir, pour autant que vous ne dépassiez pas l'enveloppe budgétaire allouée.
- Le vote citoyen vaudra pour 60% du résultat final. Les 40% restants seront déterminés par le comité de sélection.

Le vote des membres du comité est donc important. Une attention toute particulière est attirée sur les points suivants :

- Vous avez un rôle particulier en tant que membre de la CLDR et représentez l'ensemble de la commune !
- Pensez à l'équilibre entre les différents villages.
- Pensez à la différence démographique des villages.
- Pensez à la diversité des projets en fonction des enjeux/objectifs auxquels ils répondent.

Les membres CLDR qui ont déposé un projet ne peuvent pas voter en tant que membre du comité de sélection mais pourront voter en tant que citoyen.

Remarques du comité de sélection :

- Des membres se demandent quel est le degré de sécurité pour participer à la plateforme participative → Il est nécessaire de se créer un compte avec une adresse mail spécifique. La FRW met en évidence le besoin de ne pas mettre trop de frein et de contrôle à la participation. Des systèmes trop sécurisés handicapent fortement une bonne participation. La fraude, si elle a lieu, reste toujours minime. Par ailleurs, l'opérateur CitizenLab qui gère la plateforme peut détecter certains types de fraudes sur base des adresses IP.

6. Topo sur les dossiers en cours et à venir

- Place de Sauvenière : le cahier spécial des charges pour la désignation d'un bureau d'études a été approuvé par le Conseil Communal du 4 août,
- Panneaux d'identité locale et agricoles : lancement du marché pour la désignation de l'auteur au Conseil Communal de septembre,
- Place de Loncée : la Commune est dans l'attente de la signature de la convention par la Ministre,

- Maison de la nature : la réalisation du certificat d'urbanisme n°2 est en cours de réalisation. Le CU2 est un document officiel qui contient d'une part les informations légales et, d'autre part, une appréciation du Fonctionnaire délégué sur le projet,
- Aménagement du cœur de village de Beuzet : l'avenant à la convention-exécution a été signé par la ministre. Le permis a été déposé et le marché sera lancé prochainement.

7. Divers

- L'édition du Vel'orneau aura lieu le 12/09.
- Un membre attire l'attention sur le risque qu'une remorque puisse tomber sur le parcours du Vel'orneau à Mazy. → La Commune connaît le problème mais ne peut pas intervenir dans l'état car il s'agit d'un problème judiciaire.

Le Président, Emmanuel DELSAUTE conclut la réunion en remerciant les membres pour leur participation.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Jocelyne VAN LIERDE & Simon DE PAEPE